

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 16 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Peschadoires après convocations légales en date du 10 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	Mme PLOT Karine
M GIRARD Jean-Baptiste	M MINGAT Cyrille
M BONNEMOY Clément	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme BEN SAAD Bérengère	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	M MONEYRON Florent
Mme FORESTIER Annick	M NUNEZ Estéban
M BEAL Philippe	Mme REIS Martine
Mme PEREIRA Elsa	M BERNARD Bruno
Mme LEPIGEON Christelle	M EDOUARD Jean-Charles
M CHAUVEAU Jean-François	M FRASIAK Bernard
M CONSTANT Olivier	M CARTERON Maurice
Mme NIGON Christine	M DUPOUÉ Yannick
M BOURNAT Christian	Mme GONINET Laurence
Mme BERNARD Célia	

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M BREUIL Lionel donne pouvoir à Mme ANGELY Emmanuelle
- M BERGAMI Gilles donne pouvoir à M GIRARD Jean-Baptiste
- M BOUFFANGE Daniel donne pouvoir à M CHAUVEAU Jean-François
- Mme TERRIER Charlène donne pouvoir à Mme LEPIGEON Christelle
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à Mme PEREIRA Elsa
- M GLORIEUX Cyril donne pouvoir à Mme NIGON Christine
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à M DUPOUÉ Yannick
- M PLASSE Pierre donne pouvoir à M BEAL Philippe

Absents : Mme MONTAGNIER Patricia

**VOTE :    En exercice : 36        Présents : 27        Représentés : 8        Votants : 35**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

**Objet :** organisation et composition de la commission intercommunale des impôts directs (ciid)

## ORGANISATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

- VU l'article 34-XVIII-A, 4<sup>ème</sup> alinéa de la loi de finances rectificative pour 2011 du 29/12/2010 qui a rendu obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour les EPCI.
- VU les élections municipales et communautaires de mars 2026 ;
- Considérant que l'article L5711-1 précise que le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder aux désignations dans les syndicats mixtes et autres instances par un vote à bulletin secret.

Monsieur le Président informe que cette commission se substitue de plein droit aux Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) des communes membres en ce qui concerne les locaux commerciaux, biens divers et établissements industriels de son territoire.

Il explique que la composition de la CIID doit être la suivante :

- 11 membres : le Président de l'EPCI ou son adjoint délégué, président de la Commission et 10 commissaires titulaires
- Conformément au 1 de l'article 1650 A du CGI, les commissaires doivent :
  - o être âgés de 18 ans ou moins
  - o être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne
  - o jouir de leurs droits civils
  - o être inscrits aux rôles des impositions directes locales des communes membres ou de l'EPCI (tous les rôles doivent être représentés : CFE, TH, TFB, TFNB)
  - o être familiarisés avec les circonstances locales et posséder les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Aux termes de l'article 1753 du CGI, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code,
- dont les bases d'imposition ont été évalués d'office, par suite d'opposition au contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et bien divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

- La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable
- **Son rôle est consultatif.** En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficient de localisation). Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables établie en nombre double remplissant les conditions précisées, ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants.

Après consultation des 14 communes membres de la CCEDA, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'établir les listes de commissaires comme suit et de procéder à un vote à main levée pour toutes les délibérations qui concernent des représentants de la présente séance :

COMMISSAIRES TITULAIRES (Civilité, Nom, Prénom)	Date de naissance	Adresse	CP COMMUNE	Impositions Directes Locales
M. Sébastien CALMELS	05/04/1981	32 rue des platanes	63190 BORT L'ETANG	TFB
M. Henri TEIXEIRA	20/12/1977	4 route des tuileries – La gagère	63190 BORT L'ETANG	TFB et TFNB
Mme Emmanuelle ANGELY	15/09/1981	2 les blanchons	63190 BORT L'ETANG	-
M. Mickaël DELARBOULAS	26/12/1983	1 rue des bourrards	63350 BULHON	TF
Mme Corinne AMBLARD	08/05/1975	45 rue des joubert	63350 BULHON	TF
M. Robert NIVOIX	07/06/1955	8 rue de chez lepy	63350 BULHON	TF
Mme Martine CHARTIER	09/06/1957	19 rue des six pierres	63350 CREVANT LAVEINE	TF
M. Guy BONHOMME	26/03/1944	5 rue de la terrasse basse	63350 CREVANT LAVEINE	TF
M. Serge CHAZAL	16/04/1955	21 route de la terrasse haute	63350 CREVANT LAVEINE	TF
M. Gilles BERGAMI	13/07/1965	12 allée des plantades – La brousse	63350 CULHAT	TF
M. Fabien TONTINI	04/10/1973	46 rue de la motte – Chez marais	63350 CULHAT	TF
M. Thierry BACHELLERIE	21/03/1965	1 route de lezoux	63350 CULHAT	TF
M. Jacques PEROL	27/06/1961	24 rue du champ	63350 JOZE	TFB
M. Olivier DUFAYOT	23/06/1959	6 route du pont	63350 JOZE	TFB
M. Arnaud MILLET	04/11/1973	28 rue de la moutade	63350 JOZE	TFB
Mme Delphine ESTERRE	07/06/1986	17 rue de la garenne	63190 LEMPTY	TFB
M. Anthony BOILON	12/10/1985	2 impasse Paul Verlaine	63190 LEMPTY	CET
Mme Colette BLANC	16/02/1953	1 chemin de terre noire	63190 LEMPTY	TFB
Mme Caroline AGIER	21/06/1968	49 avenue de verdun	63190 LEZOUX	CET

M. Jérôme LAFARGE	05/05/1981	25 rue de l'impentine	63190 LEZOUX	TF
-------------------	------------	-----------------------	--------------	----

COMMISSAIRES SUPPLEANTS (Civilité, Nom, Prénom)	Date de naissance	Adresse	COMMUNES	Impositions Directes Locales
Mme Houria ZAAMARI	14/10/1976	6 rue des boudets – Lotissement clairefontaine	63190 LEZOUX	TF
M. Arnaud MOSNIER	20/05/1984	2 rue du 19 mars 1962	63190 MOISSAT	CET
Mme Muriel PUYFOULHOUX	12/04/1963	1 chemin des biarres	63190 MOISSAT	CET
M. Stephane LAUVERGNE	23/01/1968	1 rue de la croix blanche	63190 MOISSAT	CET
M. Cédric DAUDUIT	05/07/1977	10 rue des geneix	63190 ORLEAT	CET
Mme Patricia MONTAGNER	06/01/1979	8 rue des lauriers	63190 ORLEAT	CET
M. Laurent DOLCEMASCOLO CORRE	13/07/1973	86 bis route de lezoux	63190 ORLEAT	TFB
M. Jean-Hugues GRANJON	09/01/1953	10 lieu-dit lacheix	63920 PESCHADAIRES	TFB
M. Jacques LOMBARDY	06/05/1948	4 rue de la pradeira	63920 PESCHADAIRES	TFB
M. Emile BRAVARD	13/02/1947	10 lieu-dit lacheix	63920 PESCHADAIRES	TFB
M. Bruno BERNARD	25/04/1974	5 chez vialon	63190 RAVEL	TFB
Mme Monique MEICHTRY	19/11/1954	9 le motet	63190 RAVEL	TFB
M. Jean-Charles EDOUARD	20/02/1964	21 les courtioux	63190 RAVEL	TFB
M. Coentin ARNAUD	09/03/2000		63190 SAINT JEAN D'HEURS	CET
Mme Cécile CHAPUT			63190 SAINT JEAN D'HEURS	CET
M. Maurice CARTERON	06/07/1965		63190 SAINT JEAN D'HEURS	TF
M. René FAVY	16/05/1951	9 rue du pré de la ville	63190 SEYCHALLES	TFB
Mme Gaëlle GUINOT	26/10/1981	9 rue des charmilles	63190 SEYCHALLES	CET
M. Gaëtan VAISSAIRE	12/05/1981	12 rue des charmilles	63190 SEYCHALLES	TFB
M Clément DHOME	21/10/1985	4 rue de la métairie basse	63350 VINZELLES	TFB - TBNB
M Adrian RELIER	01/08/1997	7 rue de la métairie basse	63350 VINZELLES	TFB - TBNB
Mme Josiane DE REVIERE	19/06/1949	1 impasse de la cane	63350 VINZELLES	TFB - TBNB

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité.

**AR Prefecture**

063-246301097-20260616-20260616\_02-DE  
Reçu le 18/06/2026

CCEDA  
CC 16/06/2026  
(02)

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026  
Signé par Estéban NUNEZ,  
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026  
Signé par Florent MONEYRON,  
Président

